



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
19 septembre 2024
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
**Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement
économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement
inclusif et durable, et la promotion de l'intégration
et de la coopération économiques**
Septième session
Genève, 28 et 29 novembre 2024
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire et annotations

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Optimisation de la marge d'action et stratégies de développement : capacités productives, valeur ajoutée et diversification économique.
4. Adoption du rapport de la session.

II. Annotation

Point 1 Élection du Bureau

1. Les experts sont invités à élire un président/une présidente et un vice-président-rapporteur/une vice-présidente-rapporteuse.

Point 2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la session figure dans la section I ci-dessus. Un programme détaillé sera disponible une semaine avant la session.



Documentation

TD/B/C.I/MEM.8/19 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3**Optimisation de la marge d'action et stratégies de développement : capacités productives, valeur ajoutée et diversification économique**

3. La septième session portera sur le thème que le Conseil du commerce et du développement a retenu à l'issue d'une procédure d'approbation tacite, le 30 avril 2024, à savoir « Optimisation de la marge d'action et stratégies de développement : capacités productives, valeur ajoutée et diversification économique ». Les débats auront pour but de déterminer quelles politiques commerciales et politiques d'investissement peuvent aider les pays en développement à renforcer leurs capacités productives ainsi que favoriser la création de valeur ajoutée, la diversification économique et la résilience en période de polycrise.

4. Le contexte géopolitique actuel, dans lequel les grandes tendances à la mondialisation et à la fragmentation sont susceptibles d'évoluer conjointement, rend nécessaire de débattre de stratégies de développement qui optimisent la marge d'action dans divers domaines, comme ceux du commerce international, de l'investissement – en particulier dans les secteurs verts et durables, de la riposte face aux crises et de la promotion de la résilience économique.

5. Il reste difficile pour les pays en développement de savoir par quelles politiques commerciales et politiques d'investissement ils pourront renforcer leurs capacités productives, favoriser la création de valeur ajoutée et promouvoir la diversification économique et la résilience en période de polycrise. La question de la marge d'action est cruciale, car le principal objectif macroéconomique des pays en développement est d'améliorer la composition sectorielle de leurs économies pour gagner en résilience et en durabilité compte tenu des divers problèmes extérieurs et des coûts de plus en plus élevés des changements climatiques auxquels ils font face.

6. La marge d'action est habituellement définie comme l'ensemble des mesures que les décideurs peuvent mettre en œuvre en réaction à des difficultés macroéconomiques, financières, environnementales et réglementaires. D'une manière générale, cette notion est surtout à l'origine de discussions sur la manière de concilier le respect des règles de l'intégration économique internationale et la liberté pour les États-nations de mener des politiques qui contribuent effectivement à leur développement économique.

7. Pendant les débats, il sera notamment question des facteurs nationaux et internationaux qui influent sur la marge d'action et le degré de liberté dont jouissent les décideurs pour atteindre leurs objectifs de développement.

Point 4**Adoption du rapport de la session**

8. Le rapport de la septième session de la Réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa prochaine session. Les participants voudront sans doute autoriser le Rapporteur/la Rapporteuse à établir, sous l'autorité de la présidence, la version finale du rapport après la clôture de la session.

Contribution des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves communications (5 à 12 pages environ) pour contribuer aux travaux de la Réunion d'experts. Ces communications seront distribuées aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues. Elles devront être soumises au secrétariat de la CNUCED avant la session et adressées à M^{me} Anastasia Nesvetailova, CNUCED, Palais des Nations, CH-1211, Genève (Suisse) ; tél. : +41 22 917 3961, courriel : anastasia.nesvetailova@unctad.org.
